

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT****N° DN661**

présenté par

M. Bru, M. Blanchet, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 29 par les trois phrases suivantes :

« Les bases militaires mettront en place un chargé des relations publiques pour faire connaître aux collectivités territoriales les besoins des nouveaux arrivants. Il sera chargé de faciliter l'accès à un établissement scolaire, à un logement et à l'ensemble des démarches administratives. Il assurera les relations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les départements et les régions, selon leurs compétences respectives. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le militaire arrivant avec sa famille dans une enceinte militaire doit faire face à des difficultés pour insérer sa famille dans le milieu professionnel, éducatif ou local. La mise en place d'un chargé de relations publiques dans chaque base militaire permettrait de faciliter l'insertion des nouveaux militaires et de leurs familles.